

15ème législature

Question N° : 29384	De Mme Laure de La Raudière (UDI, Agir et Indépendants - Eure-et-Loir)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > famille	Tête d'analyse > Notion d'abus de procédure dans les procédures de divorce	Analyse > Notion d'abus de procédure dans les procédures de divorce.
Question publiée au JO le : 12/05/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Date de renouvellement : 15/12/2020 Question retirée le : 26/01/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur la notion d'abus de procédure dans le cadre des procédures de divorce. Il apparaît bien souvent que l'époux bénéficiant d'une pension alimentaire, due au titre du devoir de secours, use et abuse de divers moyens dilatoires et de procédures abusives pour faire durer dans le temps le versement de cette pension alimentaire. Aussi, elle lui demande de préciser les moyens dont dispose le conjoint face à ce comportement et dans quelle mesure l'article 1240 du code civil permet d'obtenir, sur le fondement de l'abus de droit, l'allocation de dommages et intérêts, ainsi que les pouvoirs de sanction dont dispose le JAF ou le JME dans ce type de situation.